

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE HERISSON**

Délibération n°61/2020

Nomenclature ACTE :  
*7.10 Divers*

L'an deux mil vingt, le **lundi 28 septembre** à 19 H 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu non habituel de ses séances au vu du contexte sanitaire actuel, sous la présidence de Madame Stéphanie CUSIN-PANIT, maire.

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nb de suffrages exprimés
15	15	15 Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

**Etaient présents** : Stéphanie CUSIN-PANIT, Gilles JACQUET, Nicole BUVIN, Olivier PERRIER, Cheyenne GREAULT, Emilie BERGONHE, Denis BONNEAU, Yolande PASQUET, Damien LESPINASSE, Nicolas CHEVALLIER, Aurélie GILBERT, Christian FOURNET, André EMMENDOERFFER, Philippe PERCHE et Josette DOURBIAS.

**Absents** : Néant

**Secrétaire de séance** : Nicolas CHEVALLIER

Date de la convocation :  
17 septembre 2020

Date d'affichage :

**CHOIX DE L'ENTREPRISE CHARGÉE DE LA RÉALISATION  
D'UNE NOTICE DE SÉCURITÉ ET D'UNE NOTICE  
D'ACCESSIBILITÉ POUR LA MAISON DES ASSOCIATIONS**

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Sous-Préfecture le :

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que la maison des associations est un établissement recevant du public (E.R.P.) qui n'a pas reçu l'approbation de la commission de sécurité sur son utilisation.

Après avoir contacté le S.D.I.S. et la D.D.T. d'Yzeure sur les modalités de classement de cet établissement pour la sécurité de tous, un dossier comprenant une notice de sécurité et une notice d'accessibilité du bâtiment doit être établi.

Deux entreprises ont été consultées pour la réalisation de cette prestation complexe : APAVE et SOCOTEC.

Suite à la non-réponse de la SOCOTEC malgré des relances, Madame le Maire propose de retenir le devis de l'APAVE Montluçon s'élevant à 500,00 € HT pour la réalisation de deux notices.

Le conseil municipal, décide, à l'unanimité, de valider le devis de l'APAVE et autorise Madame le Maire à signer les documents afférents à ce sujet.

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Hérisson, le 7 octobre 2020  
Le Maire,

Stéphanie CUSIN-PANIT

